

Tout d'abord, **MERCI à VOUS** d'avoir intégré le **réseau Kwak**, de réfléchir à l'intégrer ou de simplement lire ce guide par curiosité : le Kwak **remet le lien social au centre des échanges** et ça commence par **VOUS !**

## PETIT RAPPEL :

(1) - Une **monnaie locale complémentaire** (MLC) est une monnaie complémentaire de l'Euro et qui a cours sur un **territoire défini**. Ce type de monnaie permet de retrouver la fonction première pour servir uniquement d'**outil de commerce, d'échange** et de **lien entre les personnes**.

(2) - Toutes les MLC sont indexées sur l'Euro : **1 Kwak = 1€**. L'équivalent de la valeur de Kwak en circulation sur le territoire de la Guyane est placé dans une banque, sur un fonds de garantie dédié.

(3) - Les coupons-billets sont **sécurisés** de différentes façons : papier spécial filigrané, couche de papier photosensible, encres spéciales.

(4) - Conformément aux articles L521-3 et L 314-3 du code monétaire et financier, les MLC sont considérées comme des titres de paiement et doivent être utilisées dans le cadre d'**un réseau déterminé**.

## J'ACCEPTÉ LES PAIEMENTS EN KWAK COMME EN EURO ?

En étant adhérent de l'association Kwak Lagwiyann, **j'appartiens au réseau du Kwak** : je peux alors accepter tout ou une partie des paiements de mes clients en Kwak comme en Euros.

## JE RENDS LA MONNAIE EN KWAK OU EN EUROS ?

**Je rends la monnaie à mes clients en Kwak lorsqu'ils effectuent un paiement en Kwak.** La Banque de France n'autorise pas de rendre des Euros sur un paiement en Kwak (par exemple comme pour les chèques vacances). **Il n'existe pas de centimes de Kwak** et je ne peux rendre des centimes d'euros : mon client a le choix de **faire l'appoint en euros** ou de mettre les centimes restant dans une **boîte destinée au fonctionnement de l'association Kwak Lagwiyann** (disponible en téléchargement sur notre site !). Pour permettre le rendu de monnaie, je m'engage à disposer d'**un fond de caisse en Kwak**.

Prenons l'exemple d'un paiement de 15 Kwak/Euro par un adhérent du réseau :

Cas n° 1 : Mon client me donne 20 Kwak => je lui rends 5 Kwak

Cas n° 2 : Mon client me donne 20 Euros => je peux lui rendre 5 Kwak

Prenons maintenant l'exemple d'un paiement de 15,50 Kwak/Euros :

Cas n°1 : Mon client me donne 15 Kwak et 50 centimes d'Euros

Cas n°2 : Mon client me donne 15 Kwak et 1 Euro => je lui rends 50 centimes d'Euros

Cas n°3 : Mon client me donne 16 Kwak et je laisse 50 centimes dans la boîte destinée à l'association

## JE FAIS MA CAISSE ET MA COMPTABILITÉ SANS DIFFICULTÉ ?

Le Kwak est un **titre de paiement**, comme les tickets restaurant, les chèques vacances ou encore les chèques cadeau. Si ma caisse enregistreuse me le permet, je crée un nouveau mode de paiement "KWAK", que j'utiliserais pour les achats de mes clients. Je peux aussi mettre mes Kwak dans la même caisse que mes euros et garder mes habitudes puisque **1 Kwak = 1 Euro**.





## **J'ai le choix de tenir un solde journalier ou hebdomadaire dans les 2 monnaies ou dans 1 seule.**

Dans tous les cas, les paiements de mes clients sont enregistrés et déclarés **en euro** dans mes déclarations fiscales (TVA, BIC, IS, IR, etc.) et sociales (URSSAF, RSI, etc.). J'utilise un sous-compte de la classe 530 (Caisse) pour ma comptabilité.

## **JE RÉUTILISE MES KWAK ?**

Le Kwak n'est pas une fin en soi, mais **un outil servant aux échanges, au lien social et à l'économie sur l'ensemble de la Guyane**. L'idée est de mettre en place un réseau, composé de particuliers, de professionnels et d'institutions publiques, au service d'un développement local à travers une éthique et des valeurs communes inscrites dans la charte de Kwak Lagwiyann. Dans ce sens, je vais chercher à **réutiliser mes Kwak pour les faire circuler le plus possible** :

- **En payant mes fournisseurs ou les parties-prenantes** qui gravitent autour de moi en Kwak, dans **une limite de 1 000 Kwak par paiement à la fois** (comme l'exige la loi pour tout paiement en liquide). S'ils n'acceptent pas encore les Kwak, **je peux leur en parler** et en parler à l'équipe de Kwak Lagwiyann, en vue **d'agrandir le réseau**.
- **En me payant ou en payant tout ou partie du salaire de mes employés**, sur la base du volontariat. L'article L122-6 du code monétaire et financier autorise le règlement du salaire en Kwak jusqu'au plafond de 1500 Kwak net mensuel. Il me suffit d'avoir l'accord de mon employé, de lui faire signer un reçu en kwak et d'inscrire, par exemple, "paiement en liquide de 150 Kwak" sur la fiche de paie. En tant que chef d'entreprise "Travailleur Non Salarié", je peux me payer en Kwak sans limitation.
- **En faisant mes rabais en Kwak** : prenons l'exemple d'un rabais de 10% sur un article à 100 Kwak/Euros, au lieu d'enregistrer 90 Kwak/Euros, j'encaisse la somme de 100 Kwak/Euros et je donne 10 Kwak à mon client. Ces 10 Kwak seront réutilisés exclusivement chez moi ou au sein du réseau.
- **En rendant la monnaie** à mes clients adhérents du réseau, en Kwak lors de leurs achats.

## **PUIS-JE RECONVERTIR MES KWAK EN EUROS ?**

Pour les Kwak que je n'arrive pas à réutiliser au sein du réseau, il m'est toujours possible de les reconvertir en Euros. Je contacte l'association Kwak Lagwiyann pour être mis en relation avec la personne référente. Lors du change, **5% sont retenus dans le but d'autofinancer l'association**.

## **ET SI J'AI BESOIN DE KWAK SUPPLÉMENTAIRES ?**

Lorsque je n'ai plus assez de Kwak pour échanger au sein du réseau, me payer ou payer mes salariés, je contacte la personne référente de l'équipe ou je me rends dans un comptoir de change pour échanger des Euros en Kwak. Je repars avec la même somme en Kwak que la somme avec laquelle je suis arrivé en Euros puisque **1 Kwak = 1 Euro**.

## **ET SI JE DÉCIDE DE DEVENIR COMPTOIR DE CHANGE ?**

Les adhérents du réseau peuvent venir chez moi échanger leurs Euros en Kwak sur présentation de leur carte de membre (éditée lors de l'adhésion sur HelloAsso). Si un client veut échanger des Kwak mais ne fait pas encore partie du réseau, je peux lui proposer d'y adhérer et l'équipe met à ma disposition les documents nécessaires. De plus, l'équipe du Kwak me met à disposition un fond de caisse et viens le réapprovisionner selon mes besoins. **Un adhérent non-professionnel ne peut reconvertir ses Kwak en Euros dans mon comptoir de change.**

 [kwakguyane@outlook.com](mailto:kwakguyane@outlook.com)

 [kwakguyane.fr](http://kwakguyane.fr)

 Kwak Lagwiyann

